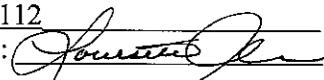


Commission de l'aménagement du
territoire

Déposé le : 2011-06-03

N° CAT-112

Secrétaire :



**MEMOIRE
À LA COMMISSION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE
SUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

**COMMISSION QUI EST CHARGÉE
DE L'ÉTUDE DÉTAILLÉE
DU PROJET DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ NO 204,
«LOIS CONCERNANT LE PROJET D'AMPHITHÉÂTRE
MULTIFONCTIONNEL DE LA VILLE DE QUÉBEC»**

**COMMISSION QUI SE TIENDRA
À LA SALLE LOUIS-JOSEPH-PAPINEAU
DE L'HOTEL DU PARLEMENT
LES 2 ET 3 JUIN 2011**

LE PRÉSENT MÉMOIRE EST PRÉSENTÉ PAR :

**JACQUES VILLENEUVE,
UN CITOYEN DE QUÉBEC RÉSIDANT :**

ENTRÉE EN MATIÈRE

«DU PAIN ET DES JEUX»

C'est ainsi que les sénateurs traitaient les citoyens de Rome afin d'éviter qu'ils ne se mêlent de politique et que ces mêmes Sénateurs puissent prendre les décisions qui les intéressaient et par lesquelles ils voyaient à protéger leurs intérêts.

Comme on peut le constater, rien n'a changé. Ceux qui détiennent les pouvoirs politique, économique et de nos jours, il faut également y ajouter la presse, sont toujours aussi enclins à détourner l'attention du peuple sur les vrais enjeux et priorités que l'État doit affronter. Ils sont même toujours enclins à abuser de leurs pouvoirs et ce, pour leurs fins propres, non celles de la population.

Qui sommes-nous?

- Je suis un citoyen bien ordinaire qui en a assez des personnes en autorité qui abusent de leur pouvoir.
- Mon nom est : Jacques Villeneuve
- La personne qui m'accompagne est mon épouse : Hélène Angers.
- Nous résidons à Ste-Foy (Québec) depuis 1986;
- Nous sommes propriétaires d'une résidence dans ce secteur depuis cette date;
- Nous payons donc des taxes municipales à la ville de Québec depuis 2002, date des fusions municipales obligatoires décrétées par le gouvernement de l'époque, à savoir celui du parti Québécois et que le gouvernement libéral a vu par la suite à conserver;
- En tant que résidents et payeurs de taxes à la ville de Québec, nous sommes donc des intéressés pouvant intervenir dans l'affaire qui est présentement devant cette commission;
- *(et pour rassurer notre bon maire, comme il peut le constater, je ne suis pas roux et par ailleurs, je serais plutôt ambidextre que gaucher, pour ce qui est de mon épouse, elle n'est pas rousse, bien que gauchère).*

Mes antécédents professionnels sont les suivants

- N'en déplaise à notre bon maire, je suis un ancien avocat et de surcroît, j'ai œuvré pour le gouvernement du Québec pendant 35 ans;
 - . j'ai enseigné pendant un an,
 - . j'ai fait ma licence en droit à l'Université Laval;
 - . j'ai été directeur de greffes pendant 13 ans;
 - un an comme directeur des petites créances à Sept-Iles;
 - 13 ans comme directeur local de Palais de justice avec les pleins pouvoirs judiciaires d'officier de justice (juge de paix, protonotaire de la Cour supérieure, greffier de la cour du Québec, greffier de la paix et de la couronne, greffier du tribunal de la jeunesse, registraire des faillites, registraire des divorces, shérif, etc.
 - à titre de directeur de Palais de justice, j'ai été pendant cette période en charge des greffes d'Arthabaska, de Baie-Comeau et de Drummondville;
 - les 21 années suivantes je l'ai ai passées comme conseiller juridique au ministère de la Justice du Québec, oeuvrant principalement à la direction des études et orientations ainsi qu'à celle de la recherche et de la législation.

Avant de débiter, permettez-moi de préciser ceci :

Bien que je sois un membre du groupe intéressé à faire casser certaines résolutions du conseil municipal de la ville de Québec par nos tribunaux, c'est à titre purement personnel que je vous adresse ce mémoire. C'est-à-dire en tant que citoyen, résidant et payeur de taxes à la ville de Québec.

En aucune manière les membres du groupe de M. Denis de Belleval ne peuvent ni ne doivent être tenus responsables de mes propos. Ils sont miens et j'entends bien les assumer personnellement.

Par ailleurs, je tiens à préciser également ceci : «Nous n'avons rien contre le fait que l'on cherche à établir une équipe de la L.N.H. à Québec comme nous n'avons rien contre l'idée d'une construction que certains se plaisent à qualifier «D'AMPHITHÉÂTRE» au lieu d'employer le nom qu'il convient à pareil édifice, soit celui de «COLISÉE».

De grâce, que l'on cesse d'utiliser le mot «amphithéâtre» dans cette affaire. Ce mot est venu ultérieurement remplacer celui de «COLISÉE» simplement pour que le maire de Québec puisse attirer à son projet de Colisée, un plus grand nombre d'adeptes, soit les gens du spectacle et des arts. Car, règle générale, quand il parle de son édifice, il ne cesse de nous parler de son bon ami, M. Bettman, président de la LNH.

Si mon épouse et moi sommes ici aujourd'hui, devant cette commission c'est parce que :

«NOUS SOMMES CONTRE LE FINANCEMENT DE CETTE CONSTRUCTION PAR LE SECTEUR PUBLIC. POUR NOUS LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU COLISÉE ET LA VENUE D'UN NOUVELLE ÉQUIPE DE LA L.N.H. À QUÉBEC SE DOIT DE RELEVER UNIQUEMENT DU SECTEUR PRIVÉ. ET EN TERNIIMANT, QU'ON SE LE DISE, NOUS N'AVONS RIEN CONTRE LES VRAIS AMATEURS DE HOCKEY PROFESSIONNEL. CEPENDANT, BIEN QUE NOUS AIMONS TOUS LES DEUX BOUCOUP PLUS LA NATATION, IL NE NOUS SERAIT JAMAIS VENU À L'IDÉE D'EXIGER DE NOS VOISINS QU'ILS NOUS PAIENT UNE PISCINE.»

PREMIÈRE PARTIE

LE PROJET DE LOI PRIVÉ NO 204

PERMETTEZ-NOUS DE VOUS EXPLIQUER CE QUI A PROVOQUÉ LA SITUATION DANS LAQUELLE NOUS NOUS RETROUVONS :

1. C'EST D'ABORD ET AVANT TOUT L'IGNORANCE DE LA RAISON D'ÊTRE ET DU RÔLE D'UNE MUNICIPALITÉ :

- Une municipalité, c'est d'abord et avant tout une créature de la province et en tant que telle, elle n'a de pouvoir que ce que le législateur du Québec lui reconnaît;
- Une municipalité, c'est un regroupement de personnes sur un territoire spécifique;
- Une municipalité, c'est une personne morale administrée par un conseil, lequel doit voir à prendre en charge les besoins des personnes de sa collectivité à savoir : **ceux qui résident sur son territoire;**
- Une municipalité, ce n'est pas une entreprise, une compagnie qui doit répondre à des actionnaires. C'est une personne morale qui doit répondre de sa gestion à ses citoyens et c'est pourquoi le législateur a cru bon d'établir des lois pour les régir; sinon, à quoi serviraient ces lois;
- Or, selon l'économie des lois municipales, ces activités ou services doivent non seulement relever de sa compétence, mais ils se doivent également de répondre à des besoins bien réels, véritables et essentiels de sa population, de sa collectivité.

Une municipalité ne peut donc pas répondre aux désirs de personnes qui ne résident pas sur son territoire, pour des activités qui débordent de sa propre compétence territoriale et encore

moins, pour concevoir des projets qui n'ont rien à voir avec son mandat, sa capacité d'intervention prévus aux lois municipales.

La ville de Québec peut bien construire un ou des arénas (ce qu'elle peut faire en fonction des compétences que les lois municipales lui reconnaissent) mais si elle peut construire ce type d'édifice, ces centres récréatifs qui servent à sa population locale pour aller y patiner ou y jouer au hockey, **encore faut-il que ce besoin soit réel, véritable et essentiel pour sa population et qu'elle ait les moyens de se payer de pareils services sportifs;**

Qui plus est, **les élus d'un conseil municipal qui administrent les avoirs de ses contribuables se doivent de gérer, en bon père de famille,** tous les revenus qu'elle perçoit, y compris et encore plus ceux provenant des taxes municipales réclamées de ses résidents propriétaires.

Or, **les démarches qui ont été faites par le maire de la ville de Québec répondent-ils à ces critères? Il est évident que non.**

- 1) La construction d'un nouveau Colisée est préconisée par le maire **non pour que ses propres concitoyens puissent** aller y faire du patin ou jouer au hockey, mais bien pour attirer une équipe de la L.N.H..

- Dans le contrat intervenu entre le maire et le groupe Quebecor, **je doute que vous puissiez trouver des heures de glace prévues à cette fin et encore plus, réservées pour la population de la ville de Québec.**

- 2) La construction d'un nouveau Colisée est préconisé par le maire **non pour répondre aux besoins de ses propres concitoyens,** mais bien pour les amateurs de hockey professionnels.

- Dans un article paru dans le journal de Québec, vendredi le 20 mai page 3, le maire nous affirme d'ailleurs ceci:

*«(...) Je demande **à toute la population** de les convaincre de revenir sur leur décision, a-t-il lancé. Ils font une erreur grave. Ces gens-là **sont en train de nuire à la région** en ne permettant même pas qu'on puisse s'expliquer devant les parlementaires.»*

- 3) La construction d'un nouveau Colisée est préconisée par le maire non pour répondre aux besoins de ses propres concitoyens, mais bien pour répondre aux besoins et aux exigences du président de la L.N.H, M. Gary Bettman.

- Ainsi dans un article du Soleil en date du 13 avril à la page 8, le maire ne se gêne pas pour affirmer que:

*«Quand bien même cette organisation sort une étude, honnêtement, **on s'en fout, ce n'est pas ce que la Ligue veut.**» Et de préciser, «je ne connais pas cet institut, **mais ils auraient avantage à parler (au commissaire de la LNH) Gary Bettman.**»*

et un peu plus loin il voit même à ajouter :

*«On ne fait pas ça à travers notre chapeau. On fait 18 500 places. Si on pensait que c'était 15 000, on ferait 15 000. **Ce sont les standards de la LNH,** a-t-il répété.*

- 4) La construction d'un nouveau Colisée qui est préconisée par le maire fait-elle preuve de cette approche prudente de gestion que tous gestionnaires du bien d'autrui doivent démontrer ? Notre bon maire démontre-t-il qu'il gère, en bon père de famille, les avoirs que les citoyens de la ville de Québec lui confient? Dans les deux cas la réponse est évidemment non.

- Le montant que la ville doit investir dans ce projet n'a cessé d'augmenter avec le temps. De 40 millions \$ il est passé à 50 million \$ et maintenant on en est à 187 millions \$ (ou 200 millions \$). (Voir ici l'article de François Bourque dans le Soleil du 6 mai en page 4.

- Concernant le dépassement de coûts, il faut s'en reporter également au journal de Québec du 20 mars page 7 où le maire affirme :

*«**On prend tous les moyens pour que ça ne coûte pas une cenne de plus. Si on dépasse 400 millions, de quoi j'aurai l'air comme maire?**»;*

Et nous, les payeurs de taxes municipales !

Et il ajoute de plus :

«Ça se peut-tu que ça aille bien? Le problème, c'est qu'il y a des dépassements de coûts partout. Honnêtement à Québec, ça va bien. C'est du satanisme incroyable de penser qu'on ne réussira pas.»

(Mesdames et messieurs les députés, une fois que j'aurai terminé mon intervention, n'oubliez pas de me rappeler que je dois me faire exorciser.)

- Concernant les risques financiers d'un tel projet, en page 11 du Soleil du 25 mars, on peut lire ceci en réponse à un étudiant qui s'inquiétait du partage des risques avec Quebecor, qui verra son loyer diminuer si les opérations sont déficitaires.

M. Labeaume a dit que le jeu en valait la chandelle. «Pour avoir un chèque de 33 millions \$, le risque est là, mais on a décidé de le prendre avec Quebecor.»

Comme vous pouvez certainement le constater, il en mène large notre bon maire. (Pensez-vous franchement que les contribuables de Québec et de la province ont également décidé de prendre ce risque avec lui? Je vous laisse le soin de répondre à cette question au nom des électeurs que vous représentez).

- Si vous doutez de mes propos car, somme toute, je ne suis qu'un simple citoyen, alors permettez-moi de vous référer au texte de M. Pierre-Yves McSween (CA, MBA), chargé d'enseignement aux HEC à Montréal; texte intitulé **«Amphithéâtre : agir pour le bien de la collectivité»**, et que vous retrouverez en page 43 du Soleil de samedi le 28 mai; texte dans lequel il est clairement dit que :

«La subvention totale de 385 millions \$ de la Ville de Québec et du gouvernement du Québec pour la construction du nouvel amphithéâtre ne correspond pas, dans les conditions présentes de l'entente avec Quebecor, à l'intérêt public.»

Et ici l'auteur ne fait référence qu'à l'entente entre la ville et Quebecor. Vous comprendrez que n'étant pas juriste de profession, il ne peut nous référer aux pouvoirs limités qu'une ville possède en vertu des lois municipales.

- 5) Enfin, la ville de Québec a-t-elle élu un maire apte à défendre les intérêts de la collectivité, chargé de représenter ses propres concitoyens, ou un P.D.G. d'entreprise intéressé «uniquement» à défendre ses projets? La réponse me paraît évidente.

- Tous les citoyens vous le diront. Il ne sert à rien de se présenter à une assemblée du conseil municipal pour avoir des réponses. Monsieur le maire ridiculise ceux et celles qui ne partagent pas ses idées et, qui plus est, avec le délai prévu par le règlement appliqué à la ville (**une minute**), il vous est impossible d'expliquer votre point de vue avant de poser une question qui puisse être valablement comprise.

- Vous ne pouvez même pas questionner les échevins car le président qui est aux ordres de notre bon maire vous répondra **que vous devez vous adresser au maire** et ce, en contravention et en contradiction avec le 1^{er} alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19) qui précise que :

«Une séance du conseil comprend une période au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.»

- Qui plus est, vous pouvez lui écrire mais il ne vous répondra même pas si vous ne partagez pas ses idées et je pourrais vous en parler longtemps si nous en avions tous le temps.

- En vous référant aux citations précédentes, vous constaterez qu'il se comporte comme un P.D.G. d'entreprise de spectacles et aucunement comme un maire.

- **Cette personne aurait-elle été élue sous de fausses représentations** puisqu'elle semble plus intéressée à satisfaire ses amis spéculateurs, entrepreneurs, que ses propres concitoyens? À vous de vous faire une idée. Dans notre cas, elle est faite depuis fort longtemps.

- Par ailleurs, au lieu de répondre aux citoyens qui le questionnent, notre bon maire préfère user de menaces de poursuites pour leur faire peur et les obliger à se taire. **C'est loin d'être démocratique. Ça s'apparente et ressemble beaucoup plus à de la dictature.** Un regroupement de citoyens de Ste-Foy pourrait vous le confirmer et vous en dire long sur le sujet.

- De plus, pour bien vous décrire la situation que l'on rencontre à la ville de Québec, voici une expérience bien réelle que nous avons tous connue dans notre secteur et qui vous démontre le respect des règles de droit et de la démocratie dans notre ville. Ainsi, au lieu de donner suite aux plaintes formelles des citoyens qui se plaignaient à la police de Québec pour le non respect des heures de construction, **quelqu'un à la ville a mis au point un stratagème fort brillant qui fait en sorte qu'aucune plainte de citoyens ne peut se rendre à la cour municipale**, devant ce tribunal chargé d'entendre ces plaintes.

**Si ce n'est pas «de l'entrave à la justice»,
alors je ne sais pas ce que c'est.**

Aujourd'hui, avec son projet de loi privé, le maire nous répète le même stratagème mais cette fois, avec l'assentiment de l'Assemblée nationale et des deux grands partis qui y sont présents (le parti Libéral et le Parti Québécois); pour que de simples citoyens, à défaut par le ministre des Affaires municipales ou du ministre de la Justice d'intervenir, ne puissent eux aussi saisir la justice. Pour nous c'est du déjà vu **et ne nous faites pas croire que dans ces deux cas il n'y a pas quelque part, quelqu'un, qui n'en tire pas profits et bénéfices.**

Pour nous et pour bon nombre de nos amis : **«TROP, C'EST TROP».**

On ne peut en supporter davantage de la part d'une personne qui se prétend le maire de notre ville mais qui ne se comporte aucunement comme tel. Mais que faire lorsque nos institutions politiques s'en mêlent, que le gouvernement et l'Assemblée nationale sont prêts eux aussi à cautionner ces pratiques aucunement légales et particulièrement douteuses en matière contractuelle.

En pareil cas, il appartient aux citoyens eux-mêmes d'affronter son gouvernement et sa propre Assemblée nationale qui ne les supportent aucunement. C'est sur leurs frêles épaules qu'il supportent le poids de la justice et de la démocratie puisque les élus, eux, s'en balancent, de peut de déplaire à certains!

Entre vous et nous, croyez-vous qu'un gouvernement et qu'une Assemblée nationale soient utiles et nécessaires à un peuple qui se trouve contraint de se défendre par lui-même, allant même à l'encontre de ces deux institutions qui n'existent, somme toute, que pour le représenter et défendre ses droits et ses intérêts? Nous vous laissons avec votre propre conscience de députés pour répondre à cette question,

À défaut de la part des citoyens d'intervenir, qui va défendre nos droits et protéger notre démocratie? Fort est de constater d'ailleurs que ces institutions qui nous représentent sont beaucoup plus au service des hommes d'affaires, de l'argent que de leurs propres citoyens. Notre bon maire aurait-il pris modèle sur ce qui se passe dans cette maison et sur vous? Conscient de sa situation, ce serait pour cette raison qu'il vous demande, qu'il vous supplie de le protéger et que vous êtes prêts à le faire.

- 6) Les citoyens de Québec auront-ils les moyens de faire vivre cet éléphant blanc? Pourront-ils aller voir plusieurs parties de hockey et éviter qu'à court ou moyen terme une nouvelle demande de fonds public soit à nouveau faite par le maire, le locataire du Colisée et les propriétaires de l'équipe? Il semble que non.

- Selon M. Pierre-André Normandeau dans un article du Soleil du 29 mars page 2, on peut lire **que le revenu par habitant est de 28 159 \$** à Québec. Au prix où seront les billets, je vous laisse le soin de la réponse. Par ailleurs, notre bon maire qui en matière de revenu est certes très loin de cette classe peu fortunée et de la classe moyenne, voit la chose d'un l'œil bien spécial, et sous un angle qui est à la fois tragique et comique. En effet, en page 29 du Soleil du 5 mai, il affirme ce qui suit :

«Un individu de Québec, parce qu'on a tellement (le hockey) dans le sang, va faire en sorte de se priver d'autre chose pour augmenter son 1000 \$ disponible pour les loisirs».

Et il a même le culot d'ajouter que :

«sociologiquement, je suis sûr que ça va être le cas de bien des individus de Québec, ils vont choisir le plaisir de suivre une équipe de hockey professionnel par rapport à l'échange d'une voiture aux trois ou quatre ans ou faire deux voyages pour l'année».

Croyez-vous sincèrement qu'une personne avec un revenu de 28 159 \$ peut disposer d'un budget de 1 000 \$ pour ses loisirs et qu'il peut également changer de voiture aux trois ou quatre ans en plus de faire deux voyages par année? Si c'est le cas qu'on nous en donne la recette. Nous disposons, mon épouse et moi, d'un revenu net légèrement supérieur à celui-ci et nous sommes incapables d'en faire autant. Notre maire habiterait-il une autre planète ou, sa richesse personnelle lui voilerait-elle les yeux au point d'être incapable de voir et de réaliser les difficultés économiques et sociales que les familles à faible revenu traversent présentement et ce, sans aide de l'État?

Permettez-nous de vous rappeler ceci : avec l'augmentation de taxes que les contribuables ont subies suite aux fusions municipales forcées imposées par le P.Q. et que le parti libéral s'est empressé de confirmer par la suite, pour accroître la capacité de dépenser de certaines villes, comme Québec, allant ainsi à l'encontre de ses propres promesses électorales, bien que tout ce beau monde sur leur nuage nous promettait que grâce à ces fusions les taxes des citoyens allaient diminuer, nous vous assurons que l'on est bien loin du résultat promis. Encore une fois et pour une fois de plus, nos politiciens nous ont menti.

Ainsi, dans notre cas nous avons dû faire face à une augmentation de taxes de (70%) entre 2002 et 2011. Je vois donc mal comment des citoyens dont les salaires n'ont pas augmenté ou si peu, entre 2002 et 2011, que bon nombre de ceux-ci aient les moyens d'être présents très souvent aux parties de hockey de Québecor, dans ce grand colisée qu'on nous contraint de payer à deux niveaux : tant à titre de citoyens de la province de Québec qu'en tant que résident de la ville de Québec. En passant, pour la même période, selon les informations que nous avons obtenues d'un actuaire, l'inflation n'a été que de 19,6%. Où est donc passé le 50% de différence? Pensez-vous sérieusement qu'on a eu droit pour autant à une augmentation des services ou de la qualité des services?

Cette question nous amène également à vous en poser une autre toute aussi importante selon nous et dont le public aimerait bien obtenir une réponse avant que vous investissiez ce 200 millions \$ que vous êtes prêt à soustraire des coffres publics de la province pour satisfaire les idées de grandeurs de notre bon maire et une compagnie privée ainsi que de ces 200 millions \$ que vous nous contrairez, nous les citoyens de la ville de Québec, de payer, avec cette loi 204. Qui parmi vous, représentants dûment élus par le peuple, s'est vraiment questionné pour savoir ce qu'il était advenu des millions du secteur public qui, il y a peu d'années, ont été donnés pour éviter le départ des Nordiques alors que ces derniers ont quand même quitté notre Québec par la suite? **Serait-on en train de nous répéter ce même sale tour ?**

Nous avons déjà donné. Vous ne croyez pas que ça suffit!

On en a assez d'enrichir les gros et de faire rire de nous. Si c'est ça la «FIERTÉ» que notre maire nous parle dans sa propagande alors, il nous prend véritablement pour des imbéciles.

2. LA DÉSINFORMATION À LAQUELLE ON A SOUMIS LE GRAND PUBLIC:

Si on est obligé de comparaître devant ce comité aujourd'hui, c'est également en raison de la désinformation bien faite de la part de certains et des avantages qu'il en ont également retirés.

2.1 De la part de notre premier ministre

Simplement dans le but de renflouer le capital politique de son parti, notre premier ministre est tombé tête première dans le piège que lui a tendu la ville de Québec lors des dernières élections fédérales. Tout souriant à cette aventure financière des plus risqués, il a engagé la province à en payer la moitié, soit 200 millions \$.

Or, qui mieux que notre premier ministre aurait dû être prudent avant de faire une telle promesse dont tous les contribuables du Québec seront tenus responsables. Avant de prendre une décision aussi rapide, pour bien paraître aux yeux d'une certaine populace et de certains hommes d'affaires bien placés, n'aurait-il pas dû faire procéder à une vérification préalable par ses conseillers juridiques pour s'assurer que la ville de Québec et son maire avaient bel et bien la capacité juridique de se lancer dans pareille aventure commerciale?

Qui mieux que lui, notre premier ministre (qui, en passant, est également avocat), aurait dû se rappeler cette vieille maxime de notre droit que l'on enseigne toujours dans nos facultés de droit et que les tribunaux voient à appliquer chaque jour :

«NUL N'EST CENSÉ IGNORER LA LOI.»

Si jamais ce projet de loi ou un semblable était adopté par l'Assemblée nationale, il faudra alors éviter de référer à cette maxime puisque notre propre gouvernement et l'ensemble des députés de l'Assemblée nationale auront décidé d'y mettre fin, simplement pour protéger des biens nantis et une entreprise assez riche qui n'a pas besoin qu'on lui verse de l'aide sociale. Jamais vous en auriez fait autant pour de simples citoyens et la jurisprudence en est pleine d'exemples.

2.2 De la part des médias

Ces derniers n'ont pas fait mieux. Bien au contraire, ils ont empiré cette désinformation en nous référant constamment à ce qui se fait aux Etats-Unis, sans se préoccuper aucunement de vérifier si nos législations provinciales en matière municipale permettaient à une ville ou à un maire de se lancer dans un tel projet, dans une aventure commerciale qui déborde largement du cadre des compétences d'une municipalité.

Est-il besoin de vous rappeler ici, qu'au Québec, nous avons encore notre propre droit. Que nous ne sommes pas encore assimilés pour être soumis au droit de nos voisins du sud. À moins que nous nous trompions et que vous soyez entrain d'imiter notre premier ministre canadien sans nous le dire!

Ayant moi-même soulevé cette question à un journaliste bien en vu à Québec, ce dernier m'a même répondu que si une ville pouvait faire des trottoirs, elle pouvait certainement construire un colisée. J'avoue que ce n'est pas fort comme réponse et dire que ce sont ces gens, par leurs écrits, qui renseignent les lecteurs et forcent la pensée des électeurs.

D'un autre côté, l'ensemble des médias étant possédés par deux familles bien connues qui sont loin de toute pensée sociale, peu de gens ont eu la chance de pouvoir faire entendre et de faire valoir leur opposition au projet, à part ceux qui ont eu la chance de faire publier un entrefilet dans la section des opinions du lecteur.

Pareille situation devrait être considérée sérieusement et prioritairement par l'Assemblée nationale. Le Québec jouit-il d'une presse libre et indépendante apte à refléter toutes les positions de notre société? Posez-vous la question! Il est pratiquement impossible de s'exprimer par la voix de nos médias si l'on ne partage pas les idées de leurs propriétaires et encore plus lorsqu'un d'entre eux est une partie prenante à ce même projet et que le second est aveuglé par la marche bleue qui lui fait vendre ses journaux et lui permet également d'éviter de parler des véritables enjeux de notre société actuelle.

Une chance que «Wikileaks» vient de faire son apparition. On a au moins un média véritable et véritablement intéressé à bien nous informer, sans chercher à taire les sujets les plus chauds et encore moins nous détourner de la vraie information en attirant notre attention sur des sujets de peu d'importance.

A ce titre d'ailleurs, devons-nous nous adresser à Wikileaks pour connaître la liste de ces 1800 québécois bien nantis qui, à eux seuls, ont su et ont pu détourner plus de un milliards \$ de revenu à l'impôt, en utilisant des paradis fiscaux?

3. EN CONCLUSION À CETTE PREMIÈRE PARTIE

Étant donné les erreurs commises par le premier ministre, par le parti libéral et le parti québécois ainsi que par l'Assemblée nationale elle-même dont les députés ont approuvé à l'unanimité la démarche du gouvernement dans l'implication de la réalisation du colisée du maire Labeaume, en toute équité et légalité, nous vous demandons :

1° De voir à voter contre le projet de loi privé no 204.

S'il y a parmi vous des députés qui craignent de pouvoir voter «en leur âme et conscience» en raison du respect de la ligne de parti que l'on vous impose ou encore, en raison des pressions que vous pourriez être appelées à subir ultérieurement de la part de certains, alors exigez la tenue d'un vote secret sur ce projet de loi puisque ce dernier est essentiellement privé.

Des démarches en ce sens sont actuellement en cours auprès du bureau de la présidence de l'Assemblée nationale pour que ce dernier vous accorde ce privilège, afin que ce vote ne puisse faire l'objet d'aucune pression de la part d'aucun parti ni de quiconque. Qui plus est, on pourrait connaître ainsi si le nombre exact de tenants d'un tel projet qui, pour l'instant, semblent drôlement se limiter à trois personnes soit : monsieur Jean Charest – premier ministre, madame

Pauline Marois – chef de l'opposition officielle, ainsi que de madame Agnès Maltais, marraine du projet de loi.

2° Si le vote sur ce projet était positif, que le projet de loi no. 204 soit battu, faites en sorte qu'aucun nouveau projet de loi au même effet ne soit présenté ni déposé à nouveau devant l'Assemblée nationale.

3° Étant donné qu'en tant que membres de l'Assemblée nationale vous avez appuyé à l'unanimité ce projet de financement public sans avoir pris soin de vérifier si la ville de Québec ainsi que son maire avaient la capacité légale de se lancer dans pareille aventure commerciale; étant donné que le premier ministre du Québec et la chef de l'opposition officielle ont fait de même; étant donné que le ministre des affaires municipales, bien qu'informé de l'état de la situation, soit demeuré muet et que le ministre de la justice ne soit pas intervenu pour arrêter l'abus exercé par la machine politique provinciale et municipale (voir l'article 14.1 1° de la Loi sur les cités et villes); étant donné que l'inertie de l'appareil gouvernemental et politique de la province a contraint des personnes à entreprendre personnellement une procédure qui aurait pu être évitée si le ministre des affaires municipales avait fait son travail et si le ministre de la Justice avait fait le sien, nous vous demandons donc de voir à ce que l'Assemblée nationale assume et fasse sienne le coûts d'honoraires d'avocat ainsi que tous les frais de justice que les membres du groupe de monsieur de Belleval devront déboursés suite à l'inertie et à la mauvaise foi de notre gouvernement et des principaux partis politiques de cette province. C'est à la fois une question de justice et d'équité puisque ces personnes se trouvent à faire le travail qui normalement aurait dû être fait par les autorités gouvernementales.

4° Par ailleurs, rappelez-vous ce qui est arrivé avec le stade Olympique du maire Drapeau. Vous savez, on attend toujours son rapport et pour ce qui est de la baignoire qui devait semble-t-il se remplir d'argent pour financer le projet, certains sont encore à rechercher le fameux bouchon de la baignoire qui n'a jamais été vu dans le fond de celle-ci. Il est à souhaiter que des archéologues s'y mettent très bientôt.

DEUXIÈME PARTIE

LES CONSÉQUENCES DU PROJET DE LOI PRIVÉ NO 204

La simple acceptation du financement public d'un Colisée à vocation privée, ainsi et tout spécialement l'acceptation de présenter un projet de loi privé pour accorder l'immunité judiciaire à des parties qui n'ont pas respecté la loi en raison de leur incapacité ainsi que par leur manière de procéder aura des conséquences désastreuses et néfastes sur nos institutions politiques et la perception que les personnes de tous âges se font de nos institutions politiques, de la justice et de la démocratie.

Un des plus grands présidents que les États-Unis ont connu fut sans doute Abraham Lincoln et pour lui, sa conception du gouvernement se résumait dans une déclaration célèbre qui nous a toujours impressionnée et qui, selon nous, doit encore être bien vivante si l'on veut une véritable démocratie dans notre pays, mais encore province pour certains.

«the government of the people, by the people, for the people»

Or, avec ce projet de loi no 204 que l'Assemblée nationale a accepté de se saisir, on est vraiment loin de cet acte de foi pour notre gouvernement actuel et futur. Nous serions même portés à croire que chez nous, il est fort différent. On pourrait même le traduire ainsi :

«un gouvernement pour les spéculateurs, par les entrepreneurs et aux frais des électeurs»

1. UN PRÉCÉDENT FORT REGRETTABLE QUI TERNIT L'IMAGE DE NOS INSTITUTIONS

Comment, à l'avenir, allez-vous pouvoir intervenir avec les municipalités pour voir au respect des règles applicables dans le monde municipal? À ce titre, vu la démarche actuelle du gouvernement et de l'Assemblée nationale, ne devriez-vous pas vous retirer de toute enquête chez ces dernières? En effet, pourquoi faire perdre le temps à des équipes spécialisées en corruption municipale, des enquêteurs et des juristes si, à la première occasion, le gouvernement et les députés acceptent de couvrir les contrevenants à la loi? De cette manière, vous pourriez au moins nous faire faire des économies.

Si vous désirez suivre la logique de ce projet de loi alors, pourquoi n'abolissez-vous pas tout simplement le ministère des affaires municipales? Ça vous éviterait de revenir avec des projets de lois de cet ordre et toute la population économiserait par la disparition d'un ministère et de lois qui sont carrément devenus inutiles.

2. UNE JUSTICE À DEUX NIVEAUX

Avec l'acceptation et la présentation de ce projet de loi devant notre Assemblée nationale, vous venez de donner un très mauvais message à la population et, particulièrement à la jeunesse du Québec, sur le sérieux de nos institutions politiques et démocratiques.

Comment allez-vous faire admettre à la population qu'il n'y a qu'une justice qui s'applique au Québec? Comment allez-vous faire comprendre et admettre au grand public, que l'honnêteté c'est encore payant, quand l'Assemblée nationale elle-même accepte d'accorder l'immunité judiciaire à des hommes publics importants, des personnes en autorité qui abusent de leur pouvoir en ne respectant pas les lois de cette province. Ces lois, pourtant, c'est vous qui les avez faites pour assurer la transparence du travail des élus et éviter la corruption?

Comment allez-vous faire admettre dorénavant le sérieux de vos intentions lorsque vous criez pour faire entreprendre des enquêtes dans le domaine municipal et syndical parce que certaines choses qui s'y passent manquent de transparence ou sentent la corruption?

Ne croyez-vous pas que vous avez attaqué sérieusement la crédibilité du gouvernement et même de l'Assemblée nationale en acceptant ce projet de loi privé? Tous se doutent que vous n'auriez pas osé en faire autant pour des simples citoyens qui, par mégarde, auraient pu se tromper.

Serait-ce pour les mêmes raisons que vous évitez de nous faire connaître et que vous ne poursuivez pas ces 1 800 québécois bien nantis qui se sont servis de paradis fiscaux pour soustraire plus d'un milliard à l'impôt? Est-ce que là aussi c'est parce qu'un bon nombre de ces personnes sont trop importantes au plan politique? Parce qu'elles ont de bons contacts au gouvernement et dans certains partis et qu'il faut que vous évitiez qu'elles ne soient poursuivies en justice, comme c'est le cas avec notre bon maire, bien qu'en utilisant une méthode différente, avec une loi spéciale?

Entre nous, pensez-vous que notre gouvernement en a fait autant lorsqu'il est intervenu avec les petits salariés de la restauration et la fraude commise par certains restaurateurs?

3. UNE DÉMOCRATIE EN PÉRIL

À moins que nous nous trompions, nos institutions politiques ont le devoir d'assurer la démocratie dans notre système politique.

Alors que de jeunes québécois se font tuer en Afganistan sous le fallacieux prétexte d'aller y apporter la démocratie; alors que des peuples arabes ne craignent pas de se faire tuer en descendant dans les rues pour protester contre des gouvernements corrompus et pour réclamer la démocratie dans leur pays, comment pouvez-vous expliquer que dans notre propre province, le gouvernement et l'Assemblée nationale se mettent la tête dans le sable pour ne pas voir ce qui se passe et pire, pour tenter de cacher et de régulariser une situation carrément illégale et inacceptable et que l'on soit rendu au point où il faut que ce soit quelques personnes qui veillent au grain, qui soient contraintes de poursuivre à la place des autorités gouvernementales, pour faire respecter notre démocratie?

Lors des prochaines élections, allez expliquer ça à la population !!!

4. LE POUVOIR DE DÉPENSER DE NOS INSTITUTIONS POLITIQUE

Alors que nos gouvernements successifs se plaignent à juste titre du pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral, notre gouvernement donne-t-il lui-même l'exemple. Avec la construction du nouveau colisée de Québec, ce 200 millions \$ qu'il pigera dans les coffres de l'État, dans les avoirs des contribuables québécois pour financer, sous forme de don, un Colisée géré par l'entreprise privé, laquelle tirera pratiquement toute seule tous les profits provenant d'un pareil édifice. Également, avec cette bénédiction que l'assemblée nationale s'apprête à donner à la ville de Québec ainsi qu'à ses dirigeants qui dilapident à tous vents les avoirs des contribuables de cette ville.

On est une drôle de société, alors que le fédéral pige allègrement dans la caisse de l'assurance emploi, dans un fonds auquel il n'a aucunement contribué, nous, au Québec, notre propre gouvernement provincial fait exactement la même chose avec la petite caisse devant servir à indemniser rapidement et adéquatement les accidentés de la route. Fonds dans lequel, lui non plus, n'a aucunement contribué. Pourquoi se permet-il d'y soustraire (certains y diront d'y voler) des millions devant servir à bien indemniser les victimes de la route pour payer des bidules photographiques à différents corps policiers de la province, alors que c'est à l'exécutif qu'il appartient de défrayer l'achat de tels biens, tout au moins pour la Sûreté du Québec, et nos aux assurés eux-mêmes. Somme toute, là encore les autorités politiques abusent de leurs pouvoirs en pigeant allègrement et à pleine main dans nos pots de confitures.

Avec ces abus de pouvoir, ce n'est plus seulement le pouvoir de dépenser du fédéral qu'il faudra avoir à l'œil. Dorénavant c'est également celui de la province et des municipalités que tous les citoyens devront surveiller de près, voir même à mettre sous la loupe.

5. UNE PROVINCE ENDETTÉE

Nos politiciens actuels de même que d'anciens politiciens ne cessent de nous parler de la dette publique. Tous s'entendent pour dire que la province est super endettée. Qu'on ne peut plus financer notre système de santé et notre système d'éducation.

Avec ce coup de baguette magique du gouvernement qui fait sortir de son chapeau 200 millions \$ pour financer une entreprise privée, pouvons-nous continuer de croire ces éminences politiques et leurs propos?

6. UNE NOUVELLE LOI ÉLECTORALE QUI AUGMENTERA LE NOMBRE DE COMTÉS ET PAR LE FAIT MÊME, LE NOMBRE DE DÉPUTÉS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Entre vous et nous, avons-nous réellement besoin d'augmenter le nombre de députés de l'Assemblée nationale? Lorsqu'on constate que les députés d'arrière banc et d'autres, plus importants, sont contraints de se taire pour respecter la ligne de partie, à quoi sert d'augmenter le nombre de députés? Force est de constater que ces personnes, tout comme vous d'ailleurs, seront incapables de représenter adéquatement et valablement les citoyens de leurs comtés.

À l'exemple de ce qui se passe à la ville de Québec où les échevins du maire ne servent que de figurants pour occuper des sièges et ne peuvent même pas s'exprimer librement, avons-nous besoin d'augmenter le nombre de nos députés? Ne serait-il pas plus convenable, de la manière dont les choses fonctionnent devant l'Assemblée nationale et pour diminuer la facture des contribuables, de réduire le nombre de ces députés puisque le résultat sera le même en ce qui concerne la représentativité des électeurs.

En lieu et place, ne devrions-nous pas avoir un mode électoral qui assure une représentativité proportionnelle de sorte que plus d'idées, et non toujours les mêmes, puissent voir le jour dans cette institution?

Par ailleurs, ne serait-il pas temps de supprimer l'obligation, pour les députés, de voter selon la ligne de parti? Mais peut-être que ce sont les partis eux-mêmes qui sont de trop! N'en mènent-ils pas trop large? Avec ce projet de loi, les partis n'assurent sûrement pas la présence de la démocratie devant l'Assemblée nationale.

7. LA NOTION D'UTILISATEUR-PAYEUR

Pour justifier souvent l'injustifiable des augmentations de tarifs de toutes sortes, on ne cesse de nous rabattre les oreilles avec la notion «d'utilisateur – payeur». Tant le gouvernement du Québec que la ville de Québec s'en servent à tous vents.

Cette notion a-t-elle vraiment sa place au Québec puisque le gouvernement et la ville acceptent de financer une institution privée? Si l'on réfléchit le moins du monde sur cette notion, le gouvernement et la ville ne devraient-ils pas logiquement affirmer que c'est à l'entreprise privée qu'il revient d'assumer la totalité des coûts reliés à la construction d'un nouveau colisée ainsi que ceux reliés au club de hockey de la ligue nationale?

8. LE QUÉBEC EST-IL VÉRITABLEMENT UN ÉTAT DE DROIT?

Uniquement avec l'acceptation du dépôt du projet de loi no 204, pouvons-nous affirmer, sans rire, que le Québec est un état de droit?

Si oui, alors c'est pour qui?

9. QUI PREND LES DÉCISIONS POUR LE GOUVERNEMENT?

Lorsque l'on constate ce qui se passe actuellement à l'Assemblée nationale avec ce projet de loi no 204, la population est en droit de se questionner sérieusement pour savoir qui prend les décisions au gouvernement. En tant que députés, représentants la population, vous êtes-vous déjà posés la question?

Croyez-vous que c'est vous qui décidez de la politique du gouvernement? Si ce ne sont pas les élus du peuple, alors qui décident? Est-ce que ce sont les grosses entreprises, les groupes de pression comme c'est le cas avec le colisée, les éminences grises des partis, personnes qui n'ont aucunement été élus par le peuple ou pire encore, certaines personnes du monde des finances ou des affaires qui n'habitent même plus au Québec?

10. PRIORITÉS ET URGENCES

Mesdames et messieurs les députés de l'Assemblée nationale, avec la présentation du projet de loi no 204, vous semblez manquer d'idées sur ce que la population attend de vous ou vous voulez ignorer les vrais problèmes de la population.

Afin de vous aider à retrouver le nord, voici quelques suggestions qui nous apparaissent de la plus haute importance pour l'ensemble des québécois ordinaires, comme nous :

- Avec les pertes d'emploi et les diminutions salariales, beaucoup de citoyens n'auront certes pas la chance d'aller voir très souvent les nouveaux Nordiques. Pourquoi n'utiliserez-vous pas ces 200 millions \$ que vous avez semble-t-il en trop pour aider ces citoyens à conserver leur maison au lieu de se retrouver à la rue?
- Pourquoi n'aideriez-vous pas les familles qui sont contraintes d'envoyer leurs enfants le ventre vide à l'école, chaque matin?
- Pourquoi n'aideriez-vous pas nos agriculteurs, nos cultivateurs qui crèvent à la tâche pour nourrir notre population alors qu'ils s'appauvrissent?
- Pourquoi n'aideriez-vous pas ces personnes qui sont essentielles à notre survie alimentaire et dont le taux de suicide ne cesse d'augmenter?
- Pourquoi n'aideriez-vous pas notre jeunesse masculine dont le taux de suicide est aussi très élevé?
- Pourquoi ne financeriez-vous pas des refuges pour les hommes comme vous l'avez si bien fait pour les femmes en besoin d'aide?
- Pourquoi ne reverriez-vous pas la pédagogie que l'on applique aux jeunes hommes afin de les intéresser davantage et d'éviter de la sorte qu'ils décrochent de l'école?
- Pourquoi ne prendriez-vous pas les mesures nécessaires pour garantir et protéger nos deux plus grandes richesses naturelles, l'eau et la forêt avant d'entreprendre tout développement en matière minière dans le nord du Québec?
- Au lieu d'imposer à la limite vos propres citoyens, pourquoi n'allégeriez-vous pas de façon réel leur fardeau fiscal en imposant davantage les grosses entreprises?
- Pourquoi ne reverriez-vous pas la fiscalité pour taxer comme il se doit non les produits de nécessité vital mais bien les biens de luxe?

- Pourquoi ne taxeriez-vous pas les transactions boursières ainsi que celles que les spéculateurs font sur les valeurs monétaires puisque ce sont eux, les grands responsables de la crise économique que nous avons vécue et dont nous sommes bien loin d'être sortie?
- Pourquoi ne donneriez-vous pas l'exemple à la ville de Québec ainsi qu'a son partenaire dans le colisée, en négociant de bonne foi avec vos employés et en leur accordant des augmentations qui nous semblent plus que justifiées et auxquelles ils ont droit depuis fort longtemps?
- Pourquoi n'agiriez-vous pas à la manière d'une mutuelle d'assurance respectable en portant véritablement secours et assistance aux personnes qui ont perdu leur maison comme leurs biens, suite aux inondations?
- Enfin, pourquoi n'intervenez-vous pas face aux hausses excessives des produits pétroliers pour protéger vos citoyens alors que certains font des profits mirobolants? Attendez-vous que là aussi de simples citoyens prennent votre relève et partent une coopérative pétrolière de raffinage et de distribution dont ils seront les propriétaires?

EN CONCLUSION

Étant donné ces abus de pouvoir des autorités publiques et politiques, ne sommes nous pas rendu à l'étape où il nous faut convenir et redéfinir un nouveau contrat social entre l'État, ses institutions et les citoyens

**MAIS, DE GRÂCE, ARRÊTEZ DE PRENDRE LES QUÉBÉCOIS POUR DES
IMBÉCILES EN VOULANT LEUR FAIRE PRENDRE DES VESSIES POUR DES
LANTERNES !**

**VOUS NOUS AVEZ DÉJÀ FORCÉ À DONNER À UNE ÉQUIPE DE HOCKEY!
VOUS NOUS AVEZ DÉJÀ FORCÉ À DONNER PAR VOS FUSIONS FORCÉES!**

ASSEZ, C'EST ASSEZ...

À l'inverse de la propagande utilisée par notre bon maire, qui parle de «la fierté» de la population pour une équipe de hockey, pour nous la fierté ce n'est pas un sport ni une équipe de hockey mais bien;

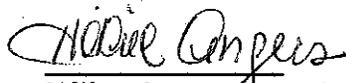
«LA DÉMOCRATIE»

SOIT LA LIBERTÉ DE DÉCISION ET DE CHOIX POUR LA POPULATION

Cependant, le dépôt de cette loi à quelques chose de positif pour la population. Puisque ce dernier a été déposé par le parti québécois, que ce parti se porte caution avec le parti libéral dans cette démarche il permet à la population du Québec de savoir ce qui l'attend si c'est le parti québécois qui fait l'indépendance du Québec et qu'il se retrouve au pouvoir.

Merci à vous tous ainsi qu'à cette Commission de nous avoir permis de nous exprimer librement. Ce n'est vraiment pas ainsi que ça se passe lorsque l'on se présente au conseil de ville de Québec.


Jacques Villeneuve


Hélène Angers

70 % D'AUGMENTATION DES TAXES MUNICIPALES DEPUIS LES FUSIONS MUNICIPALES FORCÉES DE 2002

pour l'année concernée	taxes municipales année de référence 2002	taxes municipales payées pour l'année courante	différence entre l'année courante et l'année de référence	% d'augmentation annuelle (t. de l'année - t. de l'année précédente) / t. de l'année préc.	% d'augmentation différence / taxes de l'année de référence
2002	1 775,60 \$	1 775,60 \$	0,00 \$	0,00%	0,00%
2003	1 775,60 \$	1 971,32 \$	1971,32\$ - 1775,60\$ = 195,72\$	11,02%	195,72\$ / 1971,32\$ = 10 %
2004	1 775,60 \$	1 974,03 \$	198,43 \$	0,15%	11%
2005	1 775,60 \$	2 053,63 \$	278,03 \$	4,48%	16%
2006	1 775,60 \$	2 226,38 \$	450,78 \$	9,73%	25%
2007	1 775,60 \$	2 422,12 \$	646,52 \$	11,02%	36%
2008	1 775,60 \$	2 584,31 \$	808,71 \$	9,13%	46%
2009	1 775,60 \$	2 744,83 \$	969,23 \$	9,04%	55%
2010	1 775,60 \$	2 963,26 \$	1 187,66 \$	12,30%	67%
2011	1 775,60 \$	3 010,15 \$	1 234,55 \$	2,64%	70%
2012					
2013					

N.B.: Les calculs de ce tableau ont été vérifiés par un expert, «un actuair», lequel m'a par ailleurs confirmé que l'inflation pour cette même période était de 19,6 %.

Sachant que les services offerts par la ville ont diminué au cours de cette période, où est donc passée cette différence de 50%?